

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 21 NOVEMBRE 2011

PROCÈS-VERBAL de la réunion extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'Hôtel de Ville de Clermont, le 21 novembre 2011 à 20 h.

Sont présents : *M. Éric Maltais, conseiller*
M. Luc Cauchon, conseiller
M. Jean-Marc Tremblay, conseiller
M. Réal Asselin, conseiller
Mme Noëlla Dufour, conseillère

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Étaient également présents :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale
M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics
M. Nicolas Savard, directeur des loisirs

NO. 9644-11-11

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que l'avis de convocation ainsi que l'ordre du jour de la présente assemblée soient acceptés.

Adoptée à l'unanimité.

NO. 9645-11-11

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL PRÉDÉCENT

QUE les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal suivant, une copie dûment certifiée leur a été remise le vendredi 18 novembre 2011.

Procès-verbal transmis :

- Assemblée ordinaire du lundi 14 novembre 2011;

Il est par les présentes proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que ce procès-verbal soit accepté.

NO. 9646-11-11

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION – PIIA – MICHEL SIMARD

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Michel Simard a déposé une demande de permis de construction d'une résidence unifamiliale isolée au 60 rue Antoine-Grenier;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble affecté par cette demande est situé dans la zone 84-H faisant partie intégrante du Plan d'implantation et d'intégration architecturale et doit obtenir l'aval du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la construction proposée est conforme aux normes du Règlement de zonage de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # VC-403-07;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme par sa résolution # 2011-11-249 recommande au conseil municipal l'acceptation de la demande.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Éric Maltais et dûment résolu que le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte le projet de construction tel que présenté.

NO. 9647-11-11

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION ADOPTANT LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT PR-VC-425-11

ATTENDU que la Ville de Clermont a adopté, à sa séance ordinaire du 14 novembre 2011, le premier projet de règlement PR-VC-425-11 « modifiant certaines dispositions du règlement sur les permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro VC-355-90 ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'apporter des modifications à ce projet de règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Maltais, appuyé par madame la conseillère Noëlla Dufour et dûment résolu d'abroger la résolution no. 9640-11-11.

NO. 9648-11-11

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. PR-VC-425-11 - MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS, AUX CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION NUMÉRO VC-355-90

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce conseil le projet de règlement no. PR-VC-425-11 « modifiant certaines dispositions du règlement sur les permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro VC-355-90 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Noëlla Dufour, appuyée par monsieur le conseiller Éric Maltais et dûment résolu que le premier projet de règlement VC-425-11 soit adopté.

NO. 9649-11-11

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION D'UNE REMISE – PIIA – OLIVIER GRAVEL

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Olivier Gravel a déposé une demande de permis de construction d'une remise à sa résidence du 64 rue Antoine-Grenier;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble affecté par cette demande fait partie intégrante du Plan d'implantation et d'intégration architecturale et doit obtenir l'aval du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la construction proposée est conforme aux normes du Règlement de zonage de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # VC-403-07;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme par sa résolution # 2011-11-250, recommande au conseil municipal l'acceptation du projet de construction d'une remise au 64 rue Antoine-Grenier.

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 21 NOVEMBRE 2011

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que le conseil municipal accepte le projet de construction d'une remise tel que présenté.

**NO. 9650-11-11
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réal Asselin et dûment résolu que l'assemblée soit levée à 20 h 55.

**Jean-Pierre Gagnon
Maire**

**Brigitte Harvey
Directrice générale**